

## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Décollez pour le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace grâce au Pysmian Club

**« INSCRIVEZ-VOUS au Pysmian Club et TENTEZ de gagner 2 places pour visiter le SIAE du Bourget du 20 au 22 juin 2025 »**

### Article 1 : l'organisateur

Pysmian Câbles et Systèmes France, 23 AVENUE ARISTIDE BRIAND, BP 801, 89100 PARON CEDEX, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro RCS SENS B095750311, et enregistrée sous le Siret : 095750311, organise en ligne un jeu sans obligation d'achat du **6 au 11 juin 2025** inclus, intitulé : « **TENTEZ DE GAGNER 2 places pour visiter le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace du Bourget du 20 au 22 juin 2025, grâce au Pysmian Club** ».

### Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et libertés. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société Pysmian ainsi que les membres de leur famille, ainsi que les concurrents directs ou indirects du groupe.

### Article 3 : Dates du concours

Du 6 au 11 juin 2025 inclus

### Article 4 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit de s'inscrire au Pysmian Club en passant par la landing page réservée à l'opération durant les dates de l'opération « **INSCRIVEZ-VOUS au Pysmian Club et TENTEZ de gagner : 2 places pour visiter le SIAE du Bourget du 20 au 22 juin 2025** »

<https://pysmianclub.fr/jeu-concours-siae/>

La participation au jeu entraîne automatiquement l'adhésion au Pysmian Club. L'inscription au Pysmian Club est gratuite.

### Article 5 : Définition des lots

Un tirage au sort sera réalisé le 12 juin 2025, parmi les participants inscrits au Pysmian Club ayant participé au Jeu-Concours entre le 6 et le 11 juin 2025 inclus. Le tirage au sort déterminera les vainqueurs du lot à gagner : **2 badges visiteur grand public 1 jour pour le SIAE du Bourget valable 1 jour entre le 20 et le 22 juin 2025 de 08h30 à 18h00 d'une valeur de 18€ TTC chacune.**

### Article 6 : Modalités d'attribution des lots

Le gagnant sera contacté par mail à l'issue du jeu. Les lots seront envoyés par mail, après réception d'un mail. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances quant au tirage au sort réalisé manuellement devant témoins.

**Article 7 : Données nominatives et personnelles**

Les joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les organisateurs utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux organisateurs, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de Prysmian dans le cadre de la gestion du présent jeu.

**Article 8 : Responsabilités et droits**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

**Article 9 : Conditions d'exclusion**

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

**Article 10 :**

Le présent règlement est disponible sur simple demande à l'adresse du jeu :

Asteria communication, 6, quai du Havre, 76000 Rouen.

Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés sur la base d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur en France sur simple demande.

Il ne sera adressé qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse). Le remboursement des sommes (timbre) se fera par virement bancaire ou chèque au choix de la société organisatrice, après fourniture de tous les renseignements nécessaires à l'opération.

**Article 11 : Juridictions compétentes**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.